Décret N° 2010/266 du 31 août 2010 portant nomination du Secrétaire Permanent du Conseil National de Sécurité.

Le Président de la République, décrète :

Art. 1er : M. Atanga Nji Paul est, à compter de la date de signature du présent Décret, nommé Secrétaire Permanent du Conseil National de Sécurité.

Art. 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Art. 3 : Le présent Décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 31 août 2010
Le Président de la République
(é) Paul BIYA